

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 22 AVRIL 2025

RECAPITULATIF DES VOTES

MEMBRES EN EXERCICE :	QUORUM :	PRESENTS :	POUVOIRS :	VOTANTS :
17	9	11 De la délibération n°2025-25 à la délibération 2025-33	4	15
17	9	10 De la délibération n°2025-34 à la délibération 2025-42	4	14
17	9	10 De la délibération n°2025-43 à la délibération 2025-61	5	15

0. Approbation du procès verbal du dernier Conseil d'Administration (Mars 2025) – **Adopté à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale

1. **Délibération n°2025-25** - Compte de gestion 2024 - Budget du Siège – **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
2. **Délibération n°2025-26** - Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie La Ressence - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
3. **Délibération n°2025-27** - Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie Le Port Marchand - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
4. **Délibération n°2025-28** - Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie Le Porphyre - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
5. **Délibération n°2025-29** - Compte de gestion 2024 - Budget de l'EHPAD Le Saphir - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
6. **Délibération n°2025-30** - Compte de gestion 2024 - Budget du SSIAD - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
7. **Délibération n°2025-31** - Compte de gestion 2024 - Budget du service Aide à Domicile - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
8. **Délibération n°2025-32** - Compte de gestion 2024 - Budget du service Restauration - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

9. **Délibération n°2025-33** - Compte de gestion 2024 - Budget du service Portage de repas - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
10. **Délibération n°2025-34** - Compte administratif 2024 du Siège - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
11. **Délibération n°2025-35** - Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie La Ressence - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
12. **Délibération n°2025-36** - Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
13. **Délibération n°2025-37** - Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
14. **Délibération n°2025-38** - État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 de l'EHPAD le Saphir - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
15. **Délibération n°2025-39** - État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 du SSIAD - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
16. **Délibération n°2025-40** - Compte administratif 2024 du service d'Aides à Domicile - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
17. **Délibération n°2025-41** - Compte administratif 2024 du service Restauration - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
18. **Délibération n°2025-42** - Compte administratif 2024 du service Portage de repas - **Adoptée à l'unanimité (14 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
19. **Délibération n°2025-43** - Affectation des résultats 2024 du Siège - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
20. **Délibération n°2025-44** - Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie La Ressence - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
21. **Délibération n°2025-45** - Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
22. **Délibération n°2025-46** - Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
23. **Délibération n°2025-47** - Affectation des résultats 2024 de l'EHPAD Le Saphir - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
24. **Délibération n°2025-48** - Affectation des résultats 2024 du SSIAD - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
25. **Délibération n°2025-49** - Affectation des résultats 2024 du SAAD - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**
26. **Délibération n°2025-50** - Affectation des résultats 2024 du Service de Restauration - **Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)**

27. **Délibération n°2025-51** - Affectation des résultats 2024 du Portage de repas -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
28. **Délibération n°2025-52** - Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°2 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
29. **Délibération n°2025-53** - Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°3 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
30. **Délibération n°2025-54** - Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°2 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
31. **Délibération n°2025-55** - Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°3 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
32. **Délibération n°2025-56** - Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°2 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
33. **Délibération n°2025-57** - Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°3 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
34. **Délibération n°2025-58** - Service de Portage de repas : Décision modificative n°1 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*
35. **Délibération n°2025-59** - Service Restauration : Décision modificative n°1 -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*

DIRECTION GENERALE – Service Juridique Prospectives et Systèmes d'Information

36. **Délibération n°2025-60** - Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de pétanque -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*

DIRECTION INCLUSION ET SOLIDARITE – Service Inclusion

37. **Délibération n°2025-61** - Autorisation donnée à Madame la Vice-présidente de signer une convention partenariale avec l'association L'ÉCONOME pour la mise en place d'animations dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) subventionné par la DREETS -*Adoptée à l'unanimité (15 voix pour – 0 contre – 0 abstention)*

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202549 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Affectation des résultats 2024 du SAAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_AAD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202549-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-49

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du SAAD

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du service Aides à domicile

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du service Aides à domicile, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **568.84 euros** (composé de 96 308.19 euros de résultat d'exécution de 2024 et de 95 739.35 euros de déficit 2022) en réduction des charges d'exploitation du budget 2026.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- D'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **568.84 euros** en réduction des charges d'exploitation en 2026 (compte 002 excédent antérieur).

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202547 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Affectation des résultats 2024 de l'EHPAD Le Saphir

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_EHPAD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202547-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-47

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de l'EHPAD Le Saphir

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de l'EHPAD Le Saphir

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

L'instruction budgétaire du 12 juillet 2018 relative à l'EPRD (Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes) des ESMS publics gérés en M22 a modifié les règles d'affectation des résultats.

Pour déterminer le résultat à affecter au titre de l'exercice 2024, il faut cumuler le résultat comptable de 2024 et les excédents ou déficits non encore affectés.

	Résultats d'exploitation de l'exercice 2024	Report à nouveau		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2024
		Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire	
Hébergement	-173 928,38	158 969,71		-14 958.67
Dépendance + soins	-206 933.10	143 092,06		-63 841.04
Toutes sections	-380 861,48	302 061,77		-78 799.71

Depuis la signature du CPOM, le résultat est affecté, non plus par section, mais de manière globale.

Le déficit global s'élève à **-78 799.71 euros**.

Pour le budget de l'EHPAD Le Saphir, il vous est proposé de combler le déficit par l'utilisation d'une partie de la réserve de compensation qui s'élève à 283 689.93 euros.

Après cette opération Le solde de la réserve de compensation s'élèvera à **204 890.22 euros**.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu
- De constater le déficit global de **-78 799.71 euros**

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-47

- De proposer à l'autorité de tarification de combler le déficit par l'utilisation d'une partie de la réserve de compensation
- De constater que le solde de la réserve de compensation s'élèvera à **204 890.22 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202545 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_PM.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202545-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-45

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Port Marchand, le résultat à affecter sans le forfait autonomie au titre de l'exercice 2024 est un excédent de **46 066.09 euros** (composé de 43 988.59 euros de résultat d'exécution 2024 et de 2 077.50 euros d'excédent 2022) de la façon suivante :

- **44 000 euros** en réserve de compensation des déficits.
- **2 066.09 euros** en réduction des charges en 2026

L'excédent d'investissement voté lors du compte administratif 2024, d'un montant de **65 184.05 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2025 par le biais d'une décision modificative.

L'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie, soit la somme de **178.62 euros**, sera affecté au compte 110, report à nouveau, et inscrit au budget 2025 (compte 002) par le biais d'une décision modificative, conformément à la demande du service de tarification du Conseil Départemental.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- De proposer à l'autorité de tarification l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **46 066.09 euros**, de la façon suivante :
 - **44 000 euros** en réserve de compensation des déficits (compte 106860)
 - **2 066.09 euros** en réduction des charges en 2026 (compte 002 excédent antérieur),

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-45

- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2025, par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **65 184.05 euros**,
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2024 (compte 002), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie soit la somme de **178.62 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



The image shows a blue ink signature of Madame Dominique Andreotti. Behind the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLICAINE', 'CCAS de Toulon', and 'VILLE DE TOULON' around the perimeter.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



The image shows a black ink signature of Madame Virginie Cauquil, consisting of a stylized, looped shape.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202551 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Affectation des résultats 2024 du Portage de repas

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_Portage.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202551-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-51

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du Portage de repas

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du Service de Portage de repas

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Service de Portage de repas, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **1 427.61 euros** (composé de 71.40 euros de résultat d'exécution de 2024 et de 1 356.21 euros d'excédent 2022) en réduction des charges d'exploitation du budget 2026 (compte 002).

L'excédent d'investissement d'un montant de **46 366.13 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2025 du Service de Portage de repas par le biais d'une décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu
- De proposer à l'autorité de tarification l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **1 427.61 euros** en réduction des charges d'exploitation en 2026.
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2025 (compte 001), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **46 366.13 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI is written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A black ink signature of Madame Virginie CAUQUIL is written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202546 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_PO.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202546-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-46

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Porphyre, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement sans le forfait autonomie d'un montant de **10 976.05 euros** (composé de 20 077.33 euros de résultat d'exécution 2024, de - 10 169.91 euros de déficit 2021 et 1 068.63 euros d'excédent de 2022), de la façon suivante :

- **8 000 euros** en réserve de compensation des déficits.
- **2 976.05 euros** en réduction des charges en 2026

L'excédent d'investissement voté lors du compte administratif 2024, d'un montant de **18 444.24 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2025 par le biais d'une décision modificative.

L'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie, soit la somme de **369.04 euros**, sera affecté au compte 110, report à nouveau et inscrit au budget 2025 (compte 002) par le biais d'une décision modificative, conformément à la demande du service de tarification du Conseil Départemental.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUÏ l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

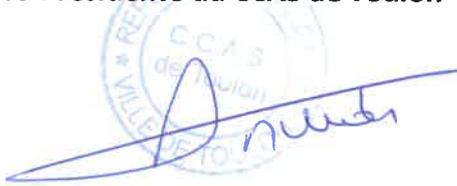
- D'adopter le contenu,
- De proposer à l'autorité de tarification l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **10 976.05 euros**, de la façon suivante :
 - **8 000 euros** en réserve de compensation des déficits (compte 106860)
 - **2 976.05 euros** en réduction des charges en 2026 (compte 002 excédent antérieur),

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-46

- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2025, par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **18 444.24 euros**,
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2025, par le biais d'une décision modificative, de l'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie soit la somme de **369.04 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202544 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie La Ressence

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_Ressence.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202544-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-44

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie La Ressence

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 de la Résidence autonomie La Ressence

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget de la Ressence, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement sans le forfait autonomie d'un montant de **120 618.33 euros** (composé de 140 528.98 euros de résultat d'exécution 2024, de - 20 214.95 euros de déficit 2021 et 304.30 euros d'excédent de 2022), de la façon suivante :

- **120 000 euros** en réserve de compensation des déficits.
- **618.33 euros** en réduction des charges en 2026

L'excédent d'investissement voté lors du compte administratif 2024, d'un montant de **69 326.16 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2025 par le biais d'une décision modificative.

L'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie, soit la somme de **365.63 euros**, sera affecté au compte 110, report à nouveau, et inscrit au budget 2025 (compte 002) par le biais d'une décision modificative, conformément à la demande du service de tarification du Conseil Départemental.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,
- De proposer à l'autorité de tarification l'affectation de l'excédent de fonctionnement pour un montant de **120 618.33 euros**, de la façon suivante :
 - **120 000 euros** en réserve de compensation des déficits (compte 106860)
 - **618.33 euros** en réduction des charges en 2026 (compte 002 excédent antérieur),

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-44

- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2025 (compte 001), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent d'investissement soit la somme de **69 326.16 euros**,
- De proposer à l'autorité de tarification l'inscription au budget 2025 (compte 002), par le biais d'une décision modificative, de l'excédent venant de la mise en œuvre du forfait autonomie soit la somme de **365.63 euros**.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202550 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Affectation des résultats 2024 du Service de Restauration

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_Restauration.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202550-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-50

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du Service de Restauration

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du Service de Restauration

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Pour le budget du Service de Restauration, il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement d'un montant de **3 875.07 euros** (composé de 302.65 euros de résultat d'exécution de 2024 et de 3 572.42 euros d'excédent 2022) en réduction des charges d'exploitation du budget 2026 (compte 002).

L'excédent d'investissement d'un montant de **152 109.33 euros** sera affecté au compte 001 du budget 2025 du Service Restauration par le biais d'une décision modificative.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu
- D'affecter l'excédent de fonctionnement pour un montant de **3 875.07 euros** en réduction des charges d'exploitation en 2026.
- De confirmer l'affectation sur le budget 2025 de l'excédent d'investissement, soit la somme de **152 109.33 euros**, par le biais d'une décision modificative.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202543 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Affectation des résultats 2024 du Siège

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_Si_ge.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202543-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-43

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du Siège

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du SIEGE

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif permet de constater les résultats de l'exercice.
Il est nécessaire ensuite de procéder à l'affectation des résultats.

Il est constaté les résultats 2024 à savoir :

- Un excédent de fonctionnement de **679 348.97 euros**
- Un excédent d'investissement de **835 837.06 euros.**

Les excédents de fonctionnement et d'investissement ont été intégrés par anticipation dans le budget primitif 2025 du Siègé voté le 25 mars 2025.

Pour 2025, il n'y a pas de report d'investissement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu
- De confirmer l'inscription sur le budget primitif 2025 des excédents en recette de fonctionnement au compte 002 pour un montant de **679 348.97 euros** et en recette d'investissement au compte 001 pour un montant de **835 837.06 euros.**

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

The image shows a blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI over a circular official stamp. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', 'C.C.A.S. de Toulon', and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

The image shows a black ink signature of Madame Virginie CAUQUIL.

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202548b avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Affectation des résultats 2024 du SSIAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : Affectation_SSIAD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202548b-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-48

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du SSIAD

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Affectation des résultats 2024 du SSIAD

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La nomenclature comptable M22 prévoit que l'affectation des résultats procède d'une délibération du conseil d'administration.

Les règles d'affectation ont changé depuis 2020. Le budget est présenté en format EPRD (Etat prévisionnel des recettes et des dépenses). La règle d'affectation en n+2 n'existe plus.

Le résultat de l'exercice est excédentaire : 297 951.13 euros.

Le CPOM fixe les modalités d'affectation des résultats en lien avec ses objectifs.

Pour rappel, fin 2024, le compte 110, report à nouveau s'élève à 0.00 euros.

La réserve de compensation s'élève à 1 048 132.54 euros.

Il est donc proposé d'affecter cet excédent en réserve de compensation (au 10686). Le solde de ce compte sera après cette opération de 1 346 083.67 euros.

Résultat de l'exercice 2024	297 951.13
Compte 10686 réserve de compensation fin exercice 2024	1 048 132.54
Compte 10686 réserve de compensation exercice 2025	1 346 083.67

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le contenu,

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-48

- D'inscrire l'excédent de l'exercice sur le compte 10686, réserve de compensation, soit la somme de **297 951.13 euros**,
- De constater que le solde du compte 10686, réserve de compensation, s'élèvera à la somme de **1 346 083.67 euros** après cette opération.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A stylized signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202540 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte administratif 2024 du service d'Aides à Domicile

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CA_AAD_d_lib.pdf

Annexes :

1 - CA_AAD.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202540-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-40

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du service d'Aides à Domicile

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du service d'Aides à domicile

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	982 653.81 euros
Dépenses de Fonctionnement :	886 345.62 euros
Résultat d'exécution de l'année :	96 308.19 euros
Déficit 2022 :	- 95 739.35 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	568.84 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Compte administratif 2024 du service d'Aides à domicile.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202536 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CA_PM_d_lib.pdf

Annexes :

1 - CA_PM.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202536-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-36

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-36

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Conseil Départemental, autorité de tarification a demandé de différencier les chiffres du budget et ceux du forfait autonomie.

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2024 (sans le Forfait Autonomie) sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	734 526.15 euros
Dépenses de Fonctionnement :	690 537.56 euros
Résultat d'exécution de l'année :	43 988.59 euros
Excédent 2022 :	2 077.50 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	46 066.09 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	21 447.10 euros
Dépenses d'Investissement :	23 799.84 euros
Résultat d'exécution de l'année :	- 2 352.74 euros
Excédent 2023 :	67 536.79 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	65 184.05 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-36

Forfait autonomie

Recettes de Fonctionnement :	10 800.00 euros
Dépenses de Fonctionnement :	10 796.39 euros
Résultat d'exécution de l'année :	3.61 euros
Excédent 2023 :	175.01 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	178.62 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

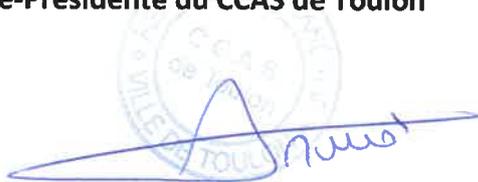
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Port Marchand.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202542 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte administratif 2024 du service Portage de repas

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CA_Portage_d_lib.pdf

Annexes :

1 - CA Portage.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202542-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-42

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du service Portage de repas

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du service de Portage de repas

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	1 392 840.75 euros
Dépenses de Fonctionnement :	1 392 769.35 euros
Résultat d'exécution de l'année :	71.40 euros
Excédent 2022 :	1 356.21 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	1 427.61 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'Investissement :	11 165.00 euros
Dépenses d'Investissement :	2 021.76 euros
Résultat d'exécution de l'année :	9 143.24 euros
Excédent 2023 :	37 222.89 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	46 366.13 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Compte administratif 2024 du service de Portage de repas.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202537 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CA_PO_d_lib.pdf

Annexes :

1 - CA_PO.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202537-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-37

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-37

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Conseil Départemental, autorité de tarification a demandé de différencier les chiffres du budget et ceux du forfait autonomie.

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2024 (sans le Forfait Autonomie) sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	884 844.53 euros
Dépenses de Fonctionnement :	864 767.20 euros
Résultat d'exécution de l'année :	20 077.33 euros
Résultat 2021 étalé s/3ans	- 10 169.91 euros
Excédent 2022 :	1 068.63 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	10 976.05 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	36 057.92 euros
Dépenses d'Investissement :	31 343.77 euros
Résultat d'exécution de l'année :	4 714.15 euros
Excédent 2023 :	13 730.09 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	18 444.24 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-37

Forfait autonomie

Recettes de Fonctionnement :	12 600.00 euros
Dépenses de Fonctionnement :	12 469.99 euros
Résultat d'exécution de l'année :	130.01 euros
Excédent 2023 :	239.03 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	369.04 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le compte administratif 2024 de la Résidence autonomie Le Porphyre.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202535 avec 1 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie La Ressence

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CA_Ressence_d_lib.pdf

Annexes :

1 - CA_Ressence.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202535-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-35

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie La Ressence

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 de la Résidence autonomie La Ressence

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Conseil Départemental, autorité de tarification a demandé de différencier les chiffres du budget et ceux du forfait autonomie.

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2024 (sans le Forfait Autonomie) sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	1 482 408.60 euros
Dépenses de Fonctionnement :	1 341 879.62 euros
Résultat d'exécution de l'année :	140 528.98 euros
Résultat 2021 étalé s/3ans	- 20 214.95 euros
Excédent 2022 :	304.30 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	120 618.33 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	83 978.75 euros
Dépenses d'Investissement :	71 593.34 euros
Résultat d'exécution de l'année :	12 385.41 euros
Excédent 2023 :	56 940.75 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	69 326.16 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-35

Forfait autonomie :

Recettes de Fonctionnement :	27 600.00 euros
Dépenses de Fonctionnement :	27 573.84 euros
Résultat d'exécution de l'année :	26.16 euros
Excédent 2023 :	339.47 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	365.63 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le compte administratif 2024 de la Résidence autonomie La Ressence.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202541 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte administratif 2024 du service Restauration

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CA_Restauration_d_lib.pdf

Annexes :

1 - CA_restauraton.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202541-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-41

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du service Restauration

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du service Restauration

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement :	2 133 711.64 euros
Dépenses de Fonctionnement :	2 133 408.99 euros
Résultat d'exécution de l'année :	302.65 euros
Excédent 2022 :	3 572.42 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	3 875.07 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'Investissement :	161 373.30 euros
Dépenses d'Investissement :	65 763.63 euros
Résultat d'exécution de l'année :	95 609.67 euros
Excédent 2023 :	56 499.66 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	152 109.33 euros

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-41

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Compte administratif 2024 du service Restauration.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202534D avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte administratif 2024 du Sièg

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CA_Si_ge.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202534D-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-34

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du Sièg

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-34

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte administratif 2024 du Siège

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Le compte administratif du budget principal doit être approuvé avant le 30 juin 2025.

Les résultats du compte administratif 2024 sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	7 086 862.92 euros
Dépenses de fonctionnement :	6 687 925.57 euros
Résultat d'exécution de l'année :	398 937.35 euros
Excédent reporté :	280 411.62 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	679 348.97 euros

Section d'Investissement :

Recettes d'investissement :	347 851.52 euros
Dépenses d'investissement :	257 720.68 euros
Résultat d'exécution de l'année :	90 130.84 euros
Excédent reporté :	745 706.22 euros
Résultat de l'exercice 2024 :	835 837.06 euros
Report des Dépenses 2024 :	0 euros
Report des Recettes 2024 :	0 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-34

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter le Compte administratif 2024 du Siège.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "CCAS de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A black ink signature consisting of a stylized, elongated loop with a horizontal bar across the middle.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202531 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du service Aide à Domicile

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_AAD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202531-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-31

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du service Aide à Domicile

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget du service d'Aides à domicile

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du service d'Aides à domicile a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme au compte administratif 2024, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget du service d'Aides à domicile.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'V' followed by a horizontal line.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202527 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie Le Port Marchand

Nature : Délibérations
Matière : Finances locales - Decisions budgetaires
Date de télétransmission : 23/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : CDG_PM.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202527-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-27

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie Le Port Marchand

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget de la Résidence autonomie Le Port Marchand

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de la Résidence autonomie Le Port Marchand a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme au compte administratif 2024, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget de la Résidence autonomie Le Port Marchand.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202533 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du service Portage de repas

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_Portage.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202533-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-33

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du service Portage de repas

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-33

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget du service de Portage de repas

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du service de Portage de repas a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme au compte administratif 2024, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget du service de Portage de repas.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202528

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie Le Porphyre

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_PO.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202528-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-28

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie Le Porphyre

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget de la Résidence autonomie Le Porphyre

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de la Résidence autonomie Le Porphyre a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme au compte administratif 2024, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget de la Résidence autonomie Le Porphyre.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written in a cursive style, over a faint circular stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A black ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, written in a cursive style, over a faint circular stamp.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202526

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie La Ressence

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_Ressence.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202526-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-26

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget de la Résidence Autonomie La Ressence

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget de la Résidence autonomie La Ressence

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget de la Résidence autonomie La Ressence a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme au compte administratif 2024, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget de la Résidence autonomie La Ressence.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

**Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon**



**Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance**



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202532 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du service Restauration

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_Restauration.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202532-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-32

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du service Restauration

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget du service de Restauration

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du service de Restauration a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme au compte administratif 2024, il vous est demandé de l'approuver.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget du service de Restauration.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

**Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon**



**Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance**



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202529 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget de l'EHPAD Le Saphir

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_SSIAD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202529-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-30

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du SSIAD

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget du SSIAD

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du SSIAD a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme à l'ERRD 2024, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget du SSIAD.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a faint circular stamp of the CCAS de Toulon.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A black ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202525 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du Siège

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_Si_ge.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202525-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-25

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du Siège

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-25

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget du Siège
.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du Siège a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme au compte administratif 2024, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget du Siège.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202530 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du SSIAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 23/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : CDG_SSIAD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202530-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 23/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-30

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 - Budget du SSIAD

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Josée MASSI, Présidente ; Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Compte de gestion 2024 – Budget du SSIAD

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le Trésorier Municipal chargé du contrôle et de la gestion du budget du SSIAD a présenté le compte de gestion de l'année 2024 dont le bilan vous est joint en annexe.

Le compte de gestion 2024 étant conforme à l'ERRD 2024, il vous est demandé de l'approuver.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'approuver le compte de gestion 2024 du budget du SSIAD.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue ink signature of Madame Dominique ANDREOTTI, written over a faint circular stamp of the CCAS de Toulon.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A black ink signature of Madame Virginie CAUQUIL, consisting of a large, stylized loop.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202558 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Service de Portage de repas : Décision modificative n°1

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM1_Portage.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202558-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-58

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Service de Portage de repas : Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Service Portage de repas – Budget 2025 - Décision modificative n°1

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2024 est excédentaire en investissement d'un montant de 46 366.13€.

Il convient donc d'affecter cet excédent sur le budget 2025, compte 001 et d'inscrire les crédits en dépenses.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
2188 – autres immos corporelles	46 366.13	001-excédent inv	46 366.13
total chapitre 21	46 366.13		
total dépenses	46 366.13	total recettes	46 366.13

Après le vote de la décision modificative du budget du Service de Portage de repas, les sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	1 341 204.00 euros
	Total recettes :	1 341 204.00 euros

Section d'investissement :

	Total dépenses :	54 681.13 euros
	Total recettes :	54 681.13 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-58

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202559 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Service Restauration : Décision modificative n°1

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM1_Restauration.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202559-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-59

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Service Restauration : Décision modificative n°1

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-59

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Service Restauration – Budget 2025 – Décision modificative n°1

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2024 est excédentaire en investissement de 152 109.33 euros. Cette somme est affectée en excédent, compte 001, sur le budget 2025.

Il convient d'enregistrer l'affectation de l'excédent, d'inscrire des crédits en dépenses d'investissement et de procéder à des ajustements budgétaires concernant les dotations aux amortissements.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
1392 – Subv invest inscrite résultat	10 000.00	001-excédent inv	152 109.33
total chapitre 139	10 000.00	2805 –amortissement logiciels	5 215.00
205 – logiciel	45 000.00	28188 – amortissement autres immos	2 570.00
total chapitre 20	45 000.00	total chapitre 28	7 785.00
2135 – install générales	39 894.33		
2154 – matériel outillage	15 000.00		
2188 – autres immobilisations	50 000.00		
total chapitre 21	104 894.33		
total dépenses	159 894.33	total recettes	159 894.33
Fonctionnement			
61558 – entretien et réparations	2 215.00	777 – quote part subv d'invest	10 000.00
66111 – dotations amortissements	5 215.00		
66112 – dotations amortissements	2 570.00		
total chapitre 016	10 000.00	total chapitre 019	10 000.00
total dépenses	10 000,00	total recettes	10 000,00

Les crédits permettront de solder les paiements du logiciel de gestion installé en 2024 et mis en production début 2025 et de renouveler le matériel de cuisine.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-59

Après le vote de la décision modificative du budget du Service Restauration, les sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	2 105 310.00 euros
	Total recettes :	2 105 310.00 euros

Section d'investissement :

	Total dépenses :	172 894.33 euros
	Total recettes :	172 894.33 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202554 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°2

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM2_PM.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202554-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-54

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-54

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand – Budget 2025 - Décision modificative n°2

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2024 est excédentaire en investissement de 65 184.05 euros.
Cette somme est affectée en excédent, compte 001, sur le budget 2025.

Il convient d'enregistrer l'affectation de l'excédent, de mettre des crédits en dépenses d'investissement et de procéder à des ajustements budgétaires concernant les dotations aux amortissements.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
		001 : excédent inv	65 184.05
2135 – installations générales	56 780.05	28135 – amort install générales	507.00
2184 - mobilier	2 000.00	28153 – amort install spécifique	-51.00
2188 – autres immo corporelles	8 000.00	28181 -amort installations générales	1.00
total chapitre 21	66 780.05	28183 – amort matériel de bureau	-700.00
		28184 – amort mobilier	-5 538.00
		28188 – amort autres immo corporelles	7 377.00
		total chapitre 28	1 596.00
total dépenses		total recettes	66 780.05
Fonctionnement			
6132 – locations immobilières	-1 596.00		
68112 – dotations amort immo corp	1 596.00		
total chapitre 016	0.00		
total dépenses	0.00	total recettes	0.00

Les dépenses inscrites en investissement permettront la réalisation des travaux et l'achat d'équipements inscrits au PPI.

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Port Marchand, les sections s'équilibrent comme suit :

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-54

Section de fonctionnement :



Total dépenses : 743 561.64 euros

Total recettes : 743 561.64 euros

Dont **10 800 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.**

Section d'investissement :



Total dépenses : 93 154.05 euros

Total recettes : 93 154.05 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202556 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°2

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM2_PO.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202556-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-56

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre – Budget 2025 - Décision modificative n°2

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2024 est excédentaire en investissement de 18 444.24 euros. Cette somme est affectée en excédent, compte 001, sur le budget 2025.

Il convient d'enregistrer l'affectation de l'excédent, de mettre des crédits en dépenses d'investissement et de procéder à des ajustements budgétaires concernant les dotations aux amortissements.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
		001 : excédent inv	18 444.24
13988 – amortissement subvention	1 178.00		
Total chapitre 139	1 178.00	28135 – amort install générales	1 594.00
2135 – installations générales	16 659.24	28153 – amort install spécifique	1.00
2184 - mobilier	2 000.00	28181 -amort installations générales	38.00
2188 – autres immo corporelles	3 000.00	28184 – amort mobilier	333.00
total chapitre 21	21 659.24	28188 – amort autres immo corporelles	2 427.00
		total chapitre 28	4 393.00
total dépenses	22 837.24	total recettes	22 837.24
Fonctionnement			
6132 – locations immobilières	- 3 215.00	777- quote part subv d'investissement	1 178.00
68112 – dotations amort immo corp	4 393.00	total chapitre 019	1 178.00
total chapitre 016	1 178.00		
total dépenses	1 178.00	total recettes	1 178.00

Les dépenses inscrites en investissement permettront la réalisation des travaux et l'achat d'équipements inscrits au PPI.

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Porphyre, les sections s'équilibrent comme suit :

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-56

Section de fonctionnement :



Total dépenses : 876 447.91 euros

Total recettes : 876 447.91 euros

Dont 12 600 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

Section d'investissement :



Total dépenses : 42 837.24 euros

Total recettes : 42 837.24 euros

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.**

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

**Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS**



**Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance**

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202552 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°2

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM2_Ressence.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202552-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-52

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°2

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-52

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Résidence autonomie La Ressence – Budget 2025 - Décision modificative n°2

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Le compte administratif 2024 est excédentaire en investissement de 69 326.16 euros. Cette somme est affectée en excédent, compte 001, sur le budget 2025.

Il convient d'enregistrer l'affectation de l'excédent, de mettre des crédits en dépenses d'investissement et de procéder à des ajustements budgétaires concernant les dotations aux amortissements.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Investissement			
1392 – amortissement subvention	1 100.00	001 : excédent inv	69 326.16
13988 – amortissement subvention	600.00		
Total chapitre 139	1 700.00	28135 – amort install générales	153.00
2135 – installations générales	49 287.16	28153 – amort install spécifique	-29.00
2184 - mobilier	10 000.00	28154 – amort matériel et outillage	-18.00
2188 – autres immo corporelles	10 000.00	28181 -amort installations générales	12.00
total chapitre 21	69 287.16	28183 – amort matériel bureau	-25.00
		28184 – amort mobilier	-5.00
		28188 – amort autres immo corporelles	1 573.00
		total chapitre 28	1 661.00
total dépenses	70 987.16	total recettes	70 987.16
Fonctionnement			
63512 – taxes foncières	39.00	777.- quote part subv d'investissement	1 700.00
68112 – dotations amort immo corp	1 661.00	total chapitre 019	1 700.00
total chapitre 016	1 700.00		
total dépenses	1 700.00	total recettes	1 700.00

Les dépenses inscrites en investissement permettront la réalisation des travaux et l'achat d'équipements inscrits au PPI.

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-52

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie La Ressence, les sections s'équilibrent comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	1 456 124.95 euros
	Total recettes :	1 456 124.95 euros

Dont 27 600 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

Section d'investissement :

	Total dépenses :	125 987.16 euros
	Total recettes :	125 987.16 euros

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202555b avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°3

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM3_PM.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202555b-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-55

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand : décision modificative n°3

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Résidence autonomie Le Port Marchand – Budget 2025 - Décision modificative n°3

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Les crédits affectés au forfait autonomie au sein de la résidence autonomie Le Port Marchand n'ont pas été entièrement dépensés. Un excédent de 178.62 euros a donc été dégagé en 2024.

A la demande du Conseil Départemental du Var, cet excédent doit être inscrit au budget 2025 de l'établissement pour financer des actions supplémentaires.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Fonctionnement			
623 - publicité	178.62	002 – excédent	178.62
total dépenses	178.62	total recettes	178.62

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Port Marchand, la section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

 Total dépenses : 743 740.26 euros
 Total recettes : 743 740.26 euros

Dont 10 978.62 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202557 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°3

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM3_PO.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202557-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-57

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre : décision modificative n°3

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Résidence autonomie Le Porphyre – Budget 2025 - Décision modificative n°3

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Les crédits affectés au forfait autonomie au sein de la résidence autonomie Le Porphyre n'ont pas été entièrement dépensés. Un excédent de 369.04 euros a donc été dégagé en 2024.

A la demande du Conseil Départemental du Var, cet excédent doit être inscrit au budget 2025 de l'établissement pour financer des actions supplémentaires.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Fonctionnement			
623 - publicité	369.04	002 – excédent	369.04
total dépenses	369.04	total recettes	369.04

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie Le Porphyre, la section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	876 816.95 euros
	Total recettes :	876 816.95 euros

Dont 12 969.04 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

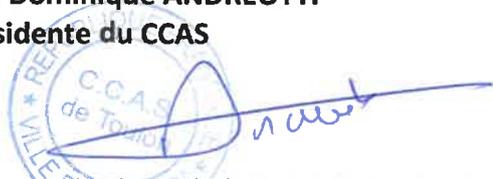
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202553 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°3

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DM3_Ressence.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202553-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-53

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Résidence autonomie La Ressence : décision modificative n°3

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs 0 voix CONTRE 0 abstention
--

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-53

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux - Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion, Suivi de la Masse Salariale.

Objet : Résidence autonomie La Ressence – Budget 2025 - Décision modificative n°3

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

Les crédits affectés au forfait autonomie au sein de la résidence autonomie La Ressence n'ont pas été entièrement dépensés. Un excédent de 365.63 euros a donc été dégagé en 2024.

A la demande du Conseil Départemental du Var, cet excédent doit être inscrit au budget 2025 de l'établissement pour financer des actions supplémentaires.

Les modifications budgétaires sont les suivantes :

dépenses	montant	recettes	montant
Fonctionnement			
6288 - autres	365.63	002 – excédent	365.63
total dépenses	365.63	total recettes	365.63

Après le vote de la décision modificative du budget de la résidence autonomie La Ressence, la section de fonctionnement s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement :

	Total dépenses :	1 456 490.58 euros
	Total recettes :	1 456 490.58 euros

Dont 27 965.63 euros (en dépenses et en recettes) relevant du Forfait autonomie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- De modifier le budget 2025 comme proposé ci-dessus.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et/ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202538 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 de l'EHPAD le Saphir

Nature : Délibérations
Matière : Finances locales - Decisions budgetaires
Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE
Acte : ERRD_EHPAD.pdf
Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202538-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-38

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 de l'EHPAD le Saphir

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 de l'EHPAD Le Saphir

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 de l'EHPAD Le Saphir sont les suivants (cadre ERRD synthétique annexé à la présente délibération) :

Synthèse des comptes de résultat

Produits d'exploitation :	4 265 941.17 euros
Charges d'exploitation :	4 646 802.65 euros
Résultat déficitaire :	- 380 861.48 euros

L'annexe « tableau de présentation tarifaire » présente l'exécution comptable par section tarifaire.

Les résultats par section tarifaire sont les suivants :

Section Hébergement :

Produits d'exploitation :	1 916 892.94 euros
Charges d'exploitation :	2 090 821.32 euros
Résultat de l'exercice :	- 173 928.38 euros

Section Dépendance :

Produits d'exploitation :	570 816.41 euros
Charges d'exploitation :	845 275.86 euros
Résultat de l'exercice :	- 274 459.45 euros

Section Soins :

Produits d'exploitation :	1 778 231.82 euros
Charges d'exploitation :	1 710 705.47 euros
Résultat de l'exercice :	67 526.35 euros

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-38

Pour déterminer le résultat à affecter au titre de l'exercice 2024, il faut cumuler le résultat comptable de 2024 et les excédents ou déficits non encore affectés, conformément au tableau ci-dessous :

	Résultats d'exploitation de l'exercice 2024	Report à nouveau		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2024
		Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire	
Hébergement	-173 928.38	158 969,71		-14 958.67
Dépendance + soins	-206 933.10	143 092,06		-63 841.04
Toutes sections	380 861.48	302 061,77		-78 799.71

La section d'investissement a été remplacée par le Tableau de financement.
Les dépenses d'investissement ont été réalisées pour un montant de 86 674.67 euros.
Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 69 929.90 euros.

Les résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025
OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et de Dépenses 2024 de l'EHPAD Le Saphir.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



A blue ink signature is written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon. The stamp contains the text 'CCAS de Toulon' and 'VILLE DE TOULON'.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



A black ink signature is written over a circular official stamp of the CCAS de Toulon. The stamp contains the text 'CCAS de Toulon' and 'VILLE DE TOULON'.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202539 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 22/04/2025
Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 du SSIAD

Nature : Délibérations

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 24/04/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : ERRD_SSIAD.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202539-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-39

Dossier suivi par la DIRECTION RESSOURCES ET MOYENS GENERAUX – Service Pilotage budgétaire, Dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 du SSIAD

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL, Madame Josée MASSI, Présidente.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

14 voix POUR dont 4 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

CCAS DE TOULON - DELIBERATION N° 2025-39

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Ressources et Moyens Généraux – Service Pilotage budgétaire, dialogue de gestion et Suivi de la masse salariale

Objet : Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2024 du SSIAD

.....

Madame la Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

La Commission des Finances s'est réunie le 15 avril 2025. Elle a émis un avis favorable.

Les résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses 2024 du SSIAD sont les suivants (cadre ERRD synthétique annexé à la présente délibération) :

Synthèse des comptes de résultat

Produits d'exploitation :	2 238 348.29 euros
Charges d'exploitation :	1 940 397.16 euros
Résultat excédentaire :	297 951.13 euros

Pour déterminer le résultat à affecter au titre de l'exercice 2024, il faut cumuler le résultat comptable de 2024 et les excédents ou déficits non encore affectés, conformément au tableau ci-dessous :

SSIAD	Résultats d'exploitation de l'exercice 2024	Report à nouveau 2024		Résultat à affecter au titre de l'exercice 2024
		Report à nouveau excédentaire	Report à nouveau déficitaire	
	297 951.13	0.00	0.00	297 951.13

La section d'investissement a été remplacée par le Tableau de financement.
Les dépenses d'investissement ont été réalisées pour un montant de 38 289.56 euros.
Les recettes d'investissement s'élèvent à la somme de 100.39 euros.

Ces résultats sont conformes au compte de gestion du Trésorier Municipal.

« Tout recours contre la présente délibération doit être formé auprès du tribunal administratif compétent dans les deux mois, à partir de la publication et ou de la notification de la décision et de la transmission en préfecture de la présente délibération. »

Conformément à la réglementation, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de Madame la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'adopter l'Etat Réalisé des Recettes et de Dépenses 2024 du SSIAD.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance



CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202561

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-présidente de signer une convention partenariale avec l'association L'ÉCONOME pour la mise en place d'animations dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par themes - Aide sociale

Date de télétransmission : 24/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : MMPT_DREETS.pdf

Annexes :

1 - CONVENTION DE PARTENARIAT_CCAS.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202561-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-61

Dossier suivi par la DIRECTION INCLUSION ET SOLIDARITE – Service Inclusion

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-présidente de signer une convention partenariale avec l'association L'ÉCONOME pour la mise en place d'animations dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) subventionné par la DREETS

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 Avril 2025

Dossier suivi par la Direction de l'Inclusion et de la Solidarité – Service Inclusion

Objet : Autorisation donnée à Madame la Vice-présidente de signer une convention partenariale avec l'association L'ÉCONOME pour la mise en place d'animations dans le cadre du programme Mieux Manger Pour Tous (MMPT) subventionné par la DREETS.

.....

Dans le cadre de ses missions facultatives le CCAS de Toulon vient en aide aux toulonnais en difficultés financières en leur apportant des aides pour les aider à équilibrer leur budget et faire face à leurs besoins alimentaires.

En 2023, afin de favoriser leur accès à une alimentation de qualité, le CCAS de Toulon a répondu à l'appel à projet de la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités (DREETS) de Provence Alpes Côte d'Azur « Mieux Manger Pour Tous » et délivre désormais des « tickets verts ».

Pour renforcer l'impact des « tickets verts », le CCAS de Toulon organise des ateliers de nutrition, de cuisine et des visites de producteurs locaux.

Dans ce cadre, le CCAS de Toulon souhaite renforcer ses actions en proposant aux bénéficiaires une nouvelle activité organisée par l'association L'ÉCONOME.

Les objectifs communs de ce partenariat sont de :

- Proposer des animations favorisant la sensibilisation à l'alimentation durable (notamment avec la Smoocyclette, animation ludique et éducative qui permet la production de boissons à partir de produits abimés mais consommables).
- Proposer un petit déjeuner traiteur écoresponsable incluant des produits issus des circuits courts et respectueux de l'environnement.

Concrètement, 4 sessions sont prévues entre les mois de mai et juin 2025 afin d'accueillir tous les bénéficiaires du dispositif « Tickets verts ».

Le coût total de ces 4 animations et petits déjeuners s'élève à 2500 €. Ce montant sera entièrement pris charge sur la subvention de la DREETS dans le cadre de l'expérimentation « Mieux Manger Pour Tous ».

Cette convention a pour objet d'encadrer les conditions dans lesquelles les deux parties collaboreront dans la mise en œuvre de ces animations.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 Avril 2025

OUI l'exposé de la Vice- Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu,
- D'autoriser Madame la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat avec l'association L'ECONOME.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS de Toulon

A blue circular stamp from the CCAS de Toulon. The text inside the stamp includes "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top, "C.C.A.S. de Toulon" in the center, and "VILLE DE TOULON" at the bottom. A blue ink signature is written across the stamp.

Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A black ink signature consisting of a large, stylized loop with a horizontal bar across it.

CCAS

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 202560

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 22/04/2025

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de pétanque

Nature : Délibérations

Matière : Domaines de compétences par thèmes - Aide sociale

Date de télétransmission : 24/04/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : USAM_P_tanque.pdf

Annexes :

1 - convention CCAS_USAM.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 083

Identifiant de l'acte : 083-268300662-20250422-202560-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE TOULON

**Département du Var
Arrondissement de TOULON**

Extrait des registres des délibérations

Séance du 22 avril 2025

Délibération N° 2025-60

Dossier suivi par la DIRECTION Générale – Service Juridique Prospectives et Systèmes d'Information

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de pétanque

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-deux d'avril à 12h15.

Les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon se sont réunis pour partie dans le lieu ordinaire de leurs séances et pour partie en visioconférence :

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

Madame Dominique ANDREOTTI, Vice-Présidente ; Monsieur Benjamin BIGUER, Madame Jeanine BONNET-MAGOT, Monsieur Didier CAMPO, Madame Caroline DEPALLENS, Madame Brigitte GENETELLI, Monsieur Emilien LEONI, Madame Béatrice MANZANARES, Madame Marcelle SABARLY, Monsieur Gaston SECONDI.

ADMINISTRATEURS ABSENTS EXCUSES :

Madame Josée MASSI, Présidente, Pouvoir donné à Madame Dominique ANDREOTTI ; Madame Martine BERARD, Pouvoir donné à Madame Caroline DEPALLENS ; Madame Eva CAILLAT-METGE, Pouvoir donné à Monsieur Benjamin BIGUER ; Monsieur Christophe DELPUECH, Pouvoir donné à Monsieur Didier CAMPO ; Monsieur Régis LEFEBVRE, Pouvoir donné à Madame Jeanine BONNET-MAGOT ; Valérie MONDONE, Madame Magali BRUNEL.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

Madame Virginie CAUQUIL – Directeur Général – Secrétaire de séance
Madame Patricia DELAPORTE – Directeur des Ressources Et Moyens Généraux

15 voix POUR dont 5 pouvoirs
0 voix CONTRE
0 abstention

Séance du Conseil d'Administration du 22 avril 2025

Dossier suivi par la Direction Générale - Service Juridique Prospectives et Système d'Information

Objet : Convention de partenariat entre le CCAS de Toulon et l'USAM pour l'organisation d'un tournoi de pétanque

.....

La Vice-Présidente expose :

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

En 2024 afin de participer à l'émulation qui traversait tout le pays dans la période préolympique le CCAS et l'Union Sportive Amicale de Toulon (USAM) ont organisé un concours de pétanque afin de contribuer activement à cet élan universel.

Devant le succès de cette première édition, le CCAS et l'USAM ont pensé qu'il serait bénéfique de pouvoir proposer de nouveau ce type de manifestation dans le cadre d'une convention de partenariat cette fois-ci pluriannuelle.

Considérant que le sport est un vecteur important de cohésion sociale, d'intégration et de bien-être au sein de la communauté.

Considérant la proposition de l'Union Sportive Amicale de Toulon (USAM) de s'associer avec le CCAS de Toulon pour organiser un tournoi de pétanque, en tant qu'activité valorisant la mixité sociale et intergénérationnelle ;

Considérant que ce partenariat est une occasion unique de promouvoir la pétanque, discipline emblématique de notre région, et de renforcer les liens au sein de la population toulonnaise ;

Considérant que la présente convention définit un cadre de collaboration clair entre le CCAS et l'USAM, précisant les obligations des deux Parties pour la réussite de cet événement ;

Considérant que cette convention sera conclue pour une durée d'un renouvelable jusqu'à 2 fois par tacite reconduction.

Considérant l'engagement de l'USAM à mettre à disposition le boulodrome du stade des Routes (Rue des Glycines, 83200 Toulon) et à organiser le tournoi, ainsi que l'engagement du CCAS à assurer un encadrement qualifié, un soutien logistique et la préparation des usagers ;

Il est proposé de signer et de rendre effective la convention entre le CCAS et l'USAM pour l'organisation du tournoi de pétanque à raison d'un évènement par an.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION réuni le : 22 avril 2025

OUI l'exposé de la Vice-Présidente.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- D'en adopter le contenu ;
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon à signer cette convention de partenariat ;
- D'autoriser Mme la Vice-Présidente du CCAS de Toulon, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

Ce projet de délibération entendu, la délibération est mise aux voix.

Madame Dominique ANDREOTTI
Vice-Présidente du CCAS



Madame Virginie CAUQUIL
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal line.